



Probleme avec un notaire suite à une succession

Par **corinneespagne**, le **30/08/2010** à **14:36**

Bonjour,

Suite aux décès de mon père et ma grand-mère paternelle, je me retrouve en indivision avec mon frère et ma mère.

Il y a presque 3 ans le notaire chargé de la succession a décidé de donner une somme d'argent en avance sur succession car nous n'arrivons pas à vendre les maisons..Et voilà le problème : je viens d'apprendre que mon frère a touché 2 fois plus d'argent que moi...Le notaire évoque mes "problèmes personnels" pour agir ainsi, alors que par exemple, je ne dois rien à mes parents ni à mon frère.

Que puis-je faire? Le notaire a -t-il le droit d'agir ainsi?

J'ai besoin de votre aide, merci

Corinne